

CHARTRE "PARENTS" -



PEDIBUS

Ecole : Saint Joseph

Année scolaire : 2023 -2024

Principes et règles du pédibus

Le pédibus fonctionne comme un bus scolaire. Les élèves sont récupérés à des arrêts prédéfinis le long de la ligne. En cas de retard de l'élève, celui-ci ne pourra être attendu par le groupe. La responsabilité civile des parents est engagée sur le trajet domicile-établissement pour leurs enfants. Le pédibus est encadré par des adultes. Ces personnes ont autorité sur le groupe d'élèves afin d'assurer leur sécurité. Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du pédibus à l'arrêt. L'élève est couvert par une assurance responsabilité civile familiale. Les parents restent seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s) pendant le trajet. L'élève peut être exclu du service de pédibus proposé pour non-respect d'une des règles (celle-ci sont rappelées dans la « charte élève »). Une absence non prévenue peut entraîner l'exclusion de l'élève si l'action se pérennise.

Les consignes :

- L'élève devra être équipé en fonction du temps (pluie, neige, vent,)
- L'élève doit avoir une chasuble réfléchissante sur lui et par-dessus son cartable
- Seul la marche est autorisée pour le pedibus. (Pas de trottinette, vélo, skate, ...)
- L'élève devra respecter les consignes de sécurité routière et suivre les consignes des accompagnateurs

Attestation des parents pour le pédibus 2023 -2024

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom et Prénom) _____ domicilié(e) au _____ joignable

au numéro _____, autorise mon enfant (Nom et Prénom)

_____ dans la classe de _____ à utiliser le système de

pédibus mis en place.

Ligne Arrêt

Mon enfant sera pris en charge à l'arrêt défini du pédibus. Il devra se trouver à l'arrêt à l'heure précise. Si exceptionnellement, mon enfant ne peut profiter du dispositif, je préviendrai les responsables à l'avance. Au retour, il sera déposé par le conducteur à l'arrêt.

- J'autorise les accompagnateurs du pédibus à conduire mon enfant jusqu'à l'école Saint Joseph à Martinet.
- J'autorise les accompagnateurs du pédibus à prendre en charge mon enfant à la sortie de l'établissement scolaire. Pour rentrer jusqu'à la maison :
- J'autorise mon enfant à rentrer seul entre l'arrêt de pédibus et la maison.
- Je viendrai chercher mon enfant à l'arrêt indiqué.
- J'autorise _____ à venir chercher mon enfant à l'arrêt indiqué.
- J'atteste avoir lu avec mon enfant la charte enfant.
- J'ai bien pris connaissance de la charte des parents et je m'engage à respecter les règles fixées par la présente charte pour l'accompagnement des élèves du pédibus 2023-2024.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :